



# ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU LOGEO

## Recours de l'ASL – Mardi 27 juin 2023

Chers membres de l'association et amoureux du Logeo,

Beaucoup d'entre vous le savent : un important projet immobilier est prévu sur le quai des Voileries : sur place, une affiche commerciale du promoteur/demandeur du permis de construire essaye d'en vanter les mérites.

L'association s'est penchée avec grande attention, vous vous en doutez, sur ce permis de construire, qui nous semble très problématique. Et ce pour 4 raisons :

**Sur le plan patrimonial**, car il prévoit entre autres la destruction de la « voilerie » [appelée comme cela par les anciens du village] (d'où le nom du quai des voileries) sur le port et son remplacement par un bâtiment totalement hors style et hors proportion (en hauteur) de ce qui fait l'harmonie du front de mer.

Le bâtiment ostréicole (appelé aussi « voilerie ») est emblématique du Logeo, avec face à lui son bassin, et porte toujours l'enseigne « Les parcs de l'île aux moines, vente au détail huitres, coquillages, crustacés ». C'est donc une part de l'histoire du Logeo que l'on vient effacer d'un trait.

Le G7 Patrimoine, dans son manifeste d'octobre 2022, insiste sur la reconnaissance et la protection du patrimoine de proximité, qui présente une grande richesse.

**Sur la forte densité du projet** : 5 (voire 6) maisons, 2 hangars à bateau, 20 places de stationnement sont prévus, et une artificialisation des sols de 80% (1.860m<sup>2</sup> imperméabilisés sur une surface de terrain de 2.346m<sup>2</sup>). Soit un lotissement.

Le Ministère de la Transition Écologique a fait de la lutte contre l'artificialisation des sols un axe majeur de sa politique d'urbanisme. Il insiste sur le fait de « promouvoir une densification positive intégrant la biodiversité et la nature en ville » et de « concevoir le projet architectural et urbain en harmonie avec son contexte géographique et paysager ». Nous en sommes très loin...

**Sur le respect du PLU (Plan local d'Urbanisme) et du code de l'urbanisme :**

Le PLU n'est pas respecté sur de nombreux points dont principalement : manque de documents (insertion graphique globale dans le paysage et l'environnement, plans de géomètres, côté paysager...), coefficient d'imperméabilisation et écoulement des eaux, hauteurs des bâtiments (dont bâtiment en front de mer très discutable), 5 ou 6 maisons (car les règles changent alors) ....

**Sur le respect du PPRL (Plan de Prévention de Risques Littoraux) :**

Le terrain d'assiette est partiellement en zone bleu, **et orange et rouge (inconstructible)**

Le CA de l'ASL, à une très large majorité, a donc décidé de déposer un recours gracieux contre ce permis de construire à mi-mai, afin, au moins, de corriger le projet de façon significative.

Nous finirons avec la citation de L'office de tourisme de Vannes qui résume parfaitement ce que nous chérissons : Le Logeo est « **un charmant petit port, véritable décor de cinéma. Un authentique port breton avec ses bateaux aux mouillages et ses annexes à quai séchant tranquillement contre un mur de pierre.** »

Nous nous engageons avec détermination pour la préservation de cette authenticité et de notre patrimoine bâti et naturel.

Le Conseil d'Administration de l'ASL